

GROUPE DES ROCHERS | CGA | inc**Le Visionnaire CGA****La nouvelle année...apporte**

du changement ! Vous avez peut-être déjà remarqué que notre cabinet a changé de nom pour : **GROUPE DES ROCHERS | CGA | inc.**

Depuis le 1er janvier 2006 nous exerçons sous la forme juridique d'une incorporation. Cela ne change en rien nos services et obligations professionnelles envers nos clients. Une documentation officielle vous sera fourni à ce sujet dans les prochains mois.

Dans un souci de toujours mieux vous servir, nous avons mis à votre disposition :

- Un nouveau numéro sans frais
- Une nouvelle boîte aux lettres grand format sécuritaire pour le dépôt de vos documents hors des heures du bureau.
- Et prochainement un nouveau site web !

**NOUVEAU TAUX
D'ALLOCATION
KILOMÉTRAGE
DEPUIS LE
1er JANVIER 2006**

Les montants déductibles pour tous remboursements de frais de kilométrage sont :

0,50 \$/Km pour

les 5000 premier Km

0,44 \$/km excédentaire

Ces taux inclus les taxes.

**IGIF
DU CHANGEMENT**

Un communiqué a été émis le 21 décembre dernier par Revenu Québec, mentionnant un changement dans la production de la déclaration annuelle à l'inspecteur Général des Institutions Financières (IGIF) à compter du 1er janvier 2006.

La déclaration de renseignement sera dorénavant produite en même temps que la déclaration d'impôt provincial des sociétés ou du travailleur autonome.

Revenu Québec vous fera parvenir un ETAT DE RENSEIGNEMENTS document que vous devez nous remettre.

Pour nous rejoindre:

Téléphone
514.381.7355
Télécopieur
514.381.8140
Sans frais
1.866.231.7355

Jean poste 104
Manon poste 103
Alain poste 106
Stéphanie poste 115
Ginette poste 109
Mariana poste 108

9625 rue Lajeunesse
Montréal, Québec
H3L 2C7

**REGISTRE
DE DÉPLACEMENTS
D'UNE AUTOMOBILE
MISE À LA DISPOSITION
D'UN EMPLOYÉ.**

Nouvelle exigence de Revenu Québec applicable pour l'année civile 2005:

Obligation pour l'employé de remettre à son employeur

un registre de déplacements lorsqu'il dispose d'une automobile fournis par l'employeur sous peine d'une pénalité de 200 \$ par année visée par cette obligation.

**Votre satisfaction nous tient à cœur et nous comptons sur vos références pour croître avec vous.
Partager votre satisfaction...parlez de votre équipe comptable !!**

**Félicitations à Madame Stéphanie Rivest
qui a réussi tous les examens de l'Ordre des CGA du Québec.**